

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 63/1972 (1972)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Perret, J.-D. / Hügli, R. / Vuilleumier, J. Ph.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NEUCHÂTEL

INTRODUCTION

Il ne se passe plus d'année sans qu'une part de l'enseignement public de notre canton ne soit modifiée dans ses structures ou dans ses réformes.

Ce mouvement permanent ne doit pas étonner. Le temps n'est plus aux vastes réformes, dont l'ampleur devait assurer la pérennité. Notre société est en évolution si rapide que seuls des ajustements répétés, des revisions partielles du système scolaire rendent encore possible l'adaptation nécessaire de l'école.

La *coordination des systèmes scolaires cantonaux* a sans doute été la finalité mentionnée le plus souvent durant ces dernières années. Il s'agit d'un acte politique important, qui facilite le libre passage des élèves d'un canton à l'autre de la Confédération. A ce titre, la fixation du début de l'année scolaire en automne, dans notre canton, a marqué, en 1972, l'une des étapes vers une harmonisation des systèmes scolaires.

Mais la coordination ne se limite pas à des mesures administratives. Elle a inévitablement des incidences sur les structures et les programmes. On remet, par là, en cause les objectifs mêmes de l'école. Dans ce domaine, l'année 1972 fera également date, puisqu'elle a vu l'adoption par les cantons romands d'un plan d'études commun pour l'enseignement primaire.

Certes, il a été relativement facile de se mettre d'accord sur les objectifs des quatre premières années de scolarité obligatoire. L'élaboration d'un plan-cadre pour les cinq années suivantes sera sans doute plus laborieuse, puisqu'elle met en cause non seulement les programmes, mais les structures, voire les finalités de l'école.

La complexité des objectifs de l'école ne va point en diminuant, si l'on passe au niveau gymnasial, puis universitaire. En date du 18 décembre 1972, le Conseil fédéral a admis la création de deux nouveaux types de maturité fédérale (type D - langues modernes, et type E - socio-économique). L'avantage de cette réforme est évident; elle permet aux élèves de choisir une voie d'études mieux adaptée à leurs goûts et à leurs aptitudes. L'inconvénient ne l'est pas moins, à mesure qu'on rend de plus en plus difficile aux porteurs de maturité l'accès général à toutes les facultés de l'Université.

Toute réforme scolaire a également pour but d'améliorer la formation et les méthodes pédagogiques des enseignants, faute de quoi les meilleures structures et les programmes les plus cohérents ne seraient que lettre morte.

Mentionnons, dès lors, qu'en date du 14 juillet 1972, le Conseil d'Etat a décidé de transformer profondément la formation pédagogique des maîtres des écoles secondaires, des professeurs des gymnases et des écoles de commerce.

J.-D. PERRET

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspection. — Le 2^e arrondissement comprenant les districts de Boudry et du Val-de-Travers, trop chargé, a été partagé entre M. Paul Perret qui a conservé l'inspection des classes du district de Boudry et M. Claude Grandjean, inspecteur adjoint, qui a repris cette charge au Val-de-Travers.

Afin de mener activement une première étude portant sur l'organisation de la préscolarité, une assistante d'inspection a été engagée. M^{me} Pierrette Duplain-Pétermann, institutrice, dégagée des obligations de direction d'une classe, a été chargée de cette fonction.

Pour sa part, l'inspection de l'enseignement spécialisé a été renforcée par l'engagement d'une assistante à mi-temps, M^{lle} Janine Pavillon, qui assume en outre une activité d'assistante sociale scolaire au profit des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds.

Personnel. — Au 31 décembre, nous avons recensé 591 titulaires de postes et auxiliaires, soit 139 instituteurs et 452 institutrices.

Il est intéressant à noter que 179 instituteurs et institutrices sont, depuis le 1^{er} août 1972, rattachés à l'enseignement secondaire du fait de l'intégration totale de la section préprofessionnelle.

49 nouveaux postes ont été créés:

- 22 pour les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds;
- 25 se répartissant entre 13 localités du Littoral;
- 1 au Val-de-Travers;
- 1 au Val-de-Ruz.

75 nouveaux brevetés de l'Ecole normale cantonale sont entrés dans la carrière.

Perfectionnement. — De janvier à juin 1972 (2^e partie de l'année longue), 69 cours se sont succédé. Ils comprenaient pour une part les actions de recyclage en mathématique nouvelle, et pour l'autre des cours de formation continue touchant l'ensemble des disciplines du programme.

Cet effort se poursuit durant l'année scolaire 1972-1973. Plus de 25 cours ont eu lieu de septembre à décembre.

Une planification générale des cours a été réalisée après entente entre le département et les associations du corps enseignant qui continuent à se charger de l'organisation de certains d'entre eux.

Elèves. — A l'ouverture de l'année scolaire 1972-1973, il y avait 12 957 élèves dans nos classes primaires contre 12 420 l'année précédente. L'augmentation est donc de 537 élèves, laquelle est due surtout au fait qu'une nouvelle « volée de quatorze mois » a été accueillie en 1^{re} année.

La statistique des élèves de nationalité étrangère indique que ceux-ci étaient au nombre de 3699, ce qui représente le 28 % de l'effectif total. Nous citons les localités accusant les plus forts pourcentages:

— Couvet	43,3 %	— Le Locle	35,7 %
— Cressier	40,1 %	— Neuchâtel	32,4 %
— Fleurier	38 %	— La Chaux-de-Fonds	30,9 %

Enseignement. — A ce titre, il convient de signaler une action qui s'est développée en 1972: le soutien aux élèves en difficulté. Dix personnes brevetées, disponibles à temps partiel, sont au service de l'inspecteur de l'enseignement spécialisé pour prendre en charge, individuellement ou

en groupes, les élèves auxquels une aide particulière doit être accordée en vue d'assurer leur promotion en fin d'année.

Les « lectures suivies » continuent à recueillir les faveurs du corps enseignant. Actuellement, notre centre de documentation tient à disposition quelque 17 000 livres sous 500 titres différents.

Documentation. — Le Centre neuchâtelois de documentation pédagogique a établi la statistique suivante, qui souligne bien une évolution réjouissante dans ce domaine:

	1972	1971	1970	1969	1968
1. Livres de lecture pour les classes	27 818	19 316	18 276	15 422	13 063
2. Diapositives	7 552	6 179	5 266	2 440	769
3. Bandes magnétiques, montages et méthodes AV. . .	1 325	687	321	151	76
4. Appareils et divers	59	130	69	32	21
5. Livres de pédagogie et documentation pour leçons	5 797	3 272	1 721	661	413
6. Films	185	—	—	—	—
Totaux	42 736	29 584	25 653	18 706	14 342

Organisation générale. — Depuis le début de l'année scolaire 1972-1973, la semaine de cinq jours (neuf demi-journées) s'est généralisée.

R. HÜGLI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Généralités. — Dans l'enseignement secondaire — cela étant entendu au sens large: degré inférieur, degré supérieur et enseignement commercial — l'année 1972 a été marquée par un certain nombre de faits importants:

- Le rattachement, dès le 1^{er} août 1972, de la section préprofessionnelle au secteur secondaire. Désormais, toutes les classes des niveaux 6 à 9 des sections classique, scientifique, moderne et préprofessionnelle (y compris les classes terminales et de développement supérieur) relèvent organiquement de l'enseignement secondaire.
- La revision des plans d'études de l'enseignement secondaire inférieur (sections classique, scientifique et moderne) comportant l'intégration des ACO (activités complémentaires à option), un certain allègement du nombre d'heures hebdomadaires et des formules nouvelles pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique.
- L'adoption par le Conseil d'Etat, en juillet 1972, d'un règlement concernant la formation pédagogique des maîtres des écoles secon-

daires, des gymnases et des écoles supérieures de commerce, et l'installation, dès septembre 1972, du nouveau Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire dans des locaux de la Villa Thérésia, rue de Vieux-Châtel 4.

- Des premières tentatives de coordination de l'enseignement commercial dans le canton qui devront être poursuivies et approfondies.
- Des travaux de planification dans le domaine de l'implantation, de la construction et de la dimension des centres secondaires multilatéraux.
- Au niveau des écoles, la mise en place de nouveaux bâtiments ou locaux spéciaux s'est poursuivie régulièrement. Les travaux de construction de la troisième étape à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel avancent normalement. Il en est de même à CESCOLE (deuxième étape). A Saint-Aubin, le Centre scolaire secondaire Béroche-Bevaix prend corps peu à peu : un terrain a été acquis, un syndicat intercommunal constitué, un mandat confié à un architecte. Au Locle, l'Ecole secondaire et l'Ecole supérieure de commerce se sont installées dans leur nouveau bâtiment en août 1972. Enfin, à La Chaux-de-Fonds, les travaux de l'important Centre secondaire Numa-Droz avancent normalement.
- Des études sérieuses ont été entreprises en vue de l'érection d'un centre secondaire multilatéral complet dans la région de l'Entre-deux-Lacs. Par ailleurs, des premières démarches sont en cours pour l'étude de la construction d'un troisième centre secondaire dans le district de Boudry (secteur Boudry-Cortaillod).
- Dans un autre ordre d'enseignement, des problèmes de locaux importants se posent maintenant pour l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel. Pour cette école, l'enseignement est actuellement dispensé dans trois bâtiments : rue des Beaux-Arts, collège des Terreaux-nord et pavillon du quai Comtesse. En raison de la vétusté des locaux du collège des Terreaux-nord et de l'emplacement défavorable de celui-ci, au milieu de la cité, des études préalables ont été entreprises en vue de regrouper éventuellement toutes les classes de cet établissement dans un nouveau bâtiment.

Organisation du service. — L'attribution au Service de l'enseignement secondaire de 179 classes de l'enseignement préprofessionnel a rendu nécessaire la création d'un poste d'adjoint au chef du service, qui a été confié, dès le 1^{er} mars 1972, à M. Claude Zweigacker, précédemment maître d'enseignement préprofessionnel, à Saint-Blaise.

En application des dispositions du nouveau règlement concernant la formation pédagogique des maîtres des écoles secondaires, des gymnases et des écoles supérieures de commerce, du 14 juillet 1972, M. René Humair, directeur des stages (à poste partiel), a repris la direction de la formation pédagogique dès septembre 1972.

Travaux en cours et études particulières. — Un grand nombre de problèmes ont été traités dans les conférences des directeurs d'écoles secondaires. Ces réunions permettent de préparer, de façon coordonnée, l'élaboration de décisions ou de mesures communes valables pour tout l'enseignement

secondaire. Plus que dans beaucoup d'autres cantons, les directeurs d'écoles sont associés aux études préparatoires des décisions de portée générale, soit dans le cadre des conférences déjà citées, soit en participant à des groupes de travail particuliers.

Informatique. — Les objectifs qui avaient été fixés ont été atteints en grande partie. L'année 1973 sera consacrée à l'examen des moyens devant permettre le passage à une phase opérationnelle dans divers secteurs, en accord avec le département des Finances et le Service du traitement de l'informatique. Par ailleurs, l'accent sera également porté sur la sensibilisation et la formation du corps enseignant à l'informatique.

J. PH. VUILLEUMIER

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'année 1972 a été marquée par plusieurs événements, dont le déplacement de l'année scolaire du printemps à l'automne. Cette opération s'est effectuée sans heurts dans le secteur de l'enseignement technique et professionnel.

Les nouveaux élèves n'entrant à l'école qu'après les vacances d'été, il a été organisé, à partir d'avril, des cours de perfectionnement à l'intention des maîtres. La fréquentation en fut excellente et l'on se déclare en général satisfait de cette première expérience. Encouragés par ces débuts concluants, nous continuerons dans cette voie malgré les difficultés d'organisation qui en résultent dans les différentes écoles.

Quant aux autorités cantonales, elles poursuivent inlassablement la politique générale qui a été définie en 1970. Les objectifs fixés se réalisent petit à petit.

L'agrandissement du Technicum neuchâtelois, division du Locle, avance rondement; on peut admettre que les locaux seront disponibles pour l'enseignement dès la rentrée scolaire 1973-1974. L'ETS, en particulier, aspire grandement à pouvoir disposer d'un peu plus d'espace vital, ceci du fait que les trois dernières années d'études se concentrent toujours davantage au Locle.

Concernant l'Ecole technique de Couvet, la construction du nouveau bâtiment est en voie d'achèvement. On pense qu'il sera disponible pour l'enseignement dès la rentrée scolaire 1973-1974.

Relevons encore qu'à la demande des autorités communales intéressées, le Centre de formation professionnelle du Val-de-Travers est devenu une réalité dès le 7 janvier 1972. En effet, à cette date, le Conseil d'Etat a pris un arrêté instituant une commission cantonale chargée de coordonner, en collaboration avec les autorités et les milieux intéressés, tous les problèmes relevant de la formation professionnelle assurée par l'Ecole technique de Couvet et l'Ecole professionnelle cantonale de Fleurier.

Le Centre du Littoral neuchâtelois est en voie de réalisation. Les crédits nécessaires pour la construction et l'équipement de la deuxième étape du Centre professionnel de la Maladière ont été admis, mais les travaux n'ont pas encore débuté. Il en va de même pour l'agrandissement de l'Ecole suisse de droguerie.

Quant à la construction et à l'équipement de la deuxième étape du Centre professionnel de l'Abeille, à La Chaux-de-Fonds, le Grand Conseil et le peuple neuchâtelois ont voté les crédits nécessaires à sa réalisation. Les travaux débiteront en 1973. Cette construction s'intègre parfaitement dans la nouvelle conception du Technicum neuchâtelois appelé à devenir le Centre professionnel du Jura neuchâtelois.

Il convient, en outre, de signaler l'ouverture, à Colombier, d'un Centre professionnel des métiers du bâtiment groupant les apprentis de tout le canton.

On peut considérer qu'avec ces réalisations se trouveront satisfaits, pour plusieurs années, les besoins de l'ensemble du canton.

R. TSCHANZ

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

L'année 1972 a vu l'adoption par les Chambres fédérales des nouveaux articles constitutionnels sur l'enseignement. Si ces dispositions sont acceptées par le peuple et les cantons, la Confédération recevra, dans le domaine universitaire, des compétences nouvelles. Elle aura notamment le droit d'édicter des principes relatifs à l'organisation et au développement de l'enseignement supérieur.

En contrepartie, les cantons universitaires devraient recevoir de la Confédération une aide financière accrue, de nature à permettre le développement harmonieux et coordonné des universités.

Les débats préalables à une nouvelle loi fédérale sur les universités laissent toutefois apparaître de profondes divergences. Les uns défendent l'autonomie des universités face à une trop forte emprise de l'Etat (cantons et Confédération), d'autres, au contraire, rêvent d'une centralisation plus ou moins autoritaire et de nature technocratique, qui enlèverait aux cantons la gestion directe et responsable de leur université et aux universités le plus clair de leur autonomie.

Il est sans doute trop tôt pour préjuger de l'issue du débat, dont l'importance n'échappe à personne. On peut toutefois affirmer que notre canton devrait, pour l'essentiel, rester maître de son université, dont il assurerait le développement en conformité avec les intérêts nationaux et cantonaux.

La vie universitaire s'est déroulée de manière harmonieuse en 1972. On peut, certes, regretter que les étudiants ne participent pas de manière plus active aux nouveaux organes universitaires. Il n'en demeure pas moins que la réforme entreprise en 1971 porte ses fruits et que l'Université conquiert peu à peu une plus large autonomie en élaborant, au niveau de ses organes centraux, des plans cohérents de développement.

Dans le domaine des plans d'études, la réforme est permanente. Relevons notamment un remaniement des programmes menant à la licence en droit et aux licences en sciences économiques.

Sur le plan des constructions, la transformation de l'ancienne usine Allegro permettra une expansion de la Faculté des sciences et libérera, par voie de conséquence, d'autres locaux au profit des sciences morales.

J.-D. PERRET